BFV - SOCIETE GENERALE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE MGA 14.000.000.000 - NIF. 105 003 870 - R.C.N°98B 00 771
SIEGE SOCIAL : 14, LALANA JENERALY RABEHEVITRA – 101 ANTANANARIVO - TEL (261) 20 22 206 91

REMISE DOCUMENTAIRE EXPORT

NOM ET ADRESSE (OU CACHET) DU CLIENT REMETTANT	NOM DE L'AGENCE QUI TIENT LE COMPTE DATE DE LA REMISE DOCUMENTAIRE

VEUILLER TROUVER CI-JOINT LA REMISE DOCUMENTAIRE SUIVANTE

échéance de l'effet	monnaie	montant	nom et adresse du tiré	banque tirée

type de documents	effets	facture commerciale - domiciliée	engagement de rapatriement de devises n° du	certificat d'origine	note de poids et colisage	document d'assurance
nombre						

	nombre	autres documents
Connaissement à l'ordre de:		
LTA numéro		

concernant les marchandises suivantes:

expédiées le par voie de à

VEUILLER SUIVRE LES INSTRUCTIONS MARQUEES D'UNE CROIX: X

documents à délivrer contre

☐ paiement de……

☐ acceptation de la traite ci-jointe de ……..en date du ……...La banque de recouvrement doit conserver la traite acceptée et s'occuper de l'encaissement à l'échéance.

en cas de non acceptation / non paiement

☐ faire protester

☐ ne pas faire protester

frais d'encaissement

● vos frais
- ☐ à notre charge
- ☐ à la charge du tiré

● les frais du correspondant
- ☐ à notre charge
- ☐ à la charge du tiré

● au cas où le tiré refuserai de régler ces frais

☐ vous êtes autorisés à les abandonner

☐ ne pas délivrer les documents

Après encaissement créditer notre compte:

☐ en Ar n°…….après exécution de notre ordre de vente sur le MID

☐ en devise n°……..

mode d'envoi des documents

☐ DHL ☐ TNT ☐ courrier recommandé

Observations particulières en cas de remise à l'escompte

● au cas où la remise serait impayée, nous vous autorisons à nous débiter du montant net de l'avance consentie majorée des intérêts de retard par le débit de notre compte.

N°……

● Après encaissement.

☐ si escompte en Ar

Veuiller céder sur le MID "au mieux" les devises et procéder directement au remboursement de l'escompte sous déduction de vos frais et commissions.
Le reliquat sera à verser dans notre compte:

☐ en Ar n°.....après éxécution de notre ordre de vente sur le MID

☐ en devise n°.....

☐ si escompte en devises

Veuiller rembourser directement l'escompte sous déduction de vos frais et commissions.
Le reliquat sera à verser dans notre compte:

☐ en Ar n°.....après éxécution de notre ordre de vente sur le MID

☐ en devise n°.....

SIGNATURE ACCREDITÉE DU CLIENT

Une copie à faire pour le client

L'exécution de cet ordre est soumise aux règles et usances uniformes relatives aux encaissements documentaires révision 1995 de la CCI brochure n° 522

REMDOC 1 - 01/05